

Procès-verbal interne
de la 39e séance du 26 mai 1964

Présidence: M. von Moos, Président de la Confédération.

Absent: M. Bonvin.

Secrétaire: M. Oser.

Ouverture: 9 heures.

Clôture: 11 heures 10.

Décès de la mère de M. Bonvin.

M. le Président de la Confédération exprime les sentiments que ses collègues du Conseil fédéral éprouvent pour M. Bonvin, qui vient de perdre sa mère.

Conférence des présidents des gouvernements cantonaux.

La chancellerie fédérale a déposé une proposition sur la base de la décision prise dans la dernière séance au sujet de la conférence.

M. Tschudi propose, au sujet du chiffre 5, de décider que la séance sera présidée non pas par lui, mais par M. le Président de la Confédération, conformément à l'usage. Le fait que quatre conseillers fédéraux seraient ainsi présents ne doit pas être un obstacle.

M. le Président de la Confédération déclare qu'il serait plutôt pour le maintien de la décision du 22 mai.

M. Wahlen constate que M. Tschudi est très engagé dans les débats avec les cantons, de sorte qu'il est compréhensible qu'il ne soit pas disposé à se charger de la présidence. Pour n'avoir pas quatre conseillers fédéraux présents à la fois, on pourrait peut-être organiser un "turnus".

M. Schaffner déclare qu'il pourra fort bien se retirer après son exposé, si tant est qu'il doive être présent.

M. Spühler pense que le principe "pas plus de trois conseillers fédéraux" doit souffrir des exceptions et qu'une conférence à laquelle participent les présidents des gouvernements cantonaux et deux chefs de départements est précisément un de ces cas d'exception. M. Tschudi devrait être libéré de la charge de la présidence de façon à avoir l'esprit suffisamment libre pour traiter les affaires de son département.

M. le Président de la Confédération déclare pouvoir se rallier à cette manière de voir. Les circonstances permettent de déroger à la règle. Il ne s'agit pas d'un cas de délégation.

Le Conseil constate ainsi que rien ne s'oppose à la présence de quatre conseillers fédéraux. La proposition de la chancellerie fédérale est ainsi admise, après modification du chiffre 6.

Glossaires.

Le message est approuvé sous réserve de la modification d'un passage à la page 8 (1er alinéa) qui pourrait donner lieu à une fausse interprétation concernant la rétribution des rédacteurs.

Vente par ac/omptes.

M. Schaffner communique que le département de l'économie publique, qui n'a pas remis de rapport-joint, approuve la mesure proposée.

M. Spühler demande si l'énumération des meubles est suffisante et s'il ne faudrait pas mentionner les lits.

M. Chaudet déclare avoir quelques hésitations au sujet du terme "meubles meublants".

Le Conseil conclut que l'énumération est suffisante et qu'il n'y a pas lieu de remplacer le terme "meubles meublants".

L'ordonnance est ainsi adoptée telle quelle. Le chancelier signalera à la presse qu'il s'agit là d'une première mesure au titre de l'"Anschlussprogramm" en matière de lutte contre la surchauffe.

Tunnel du St-Gothard.

M. Tschudi mentionne qu'il a reçu la délégation tessinoise. M. Schaffner assistait à l'audience, en remplacement de M. Bonvin. Le Conseil fédéral recevra le procès-verbal de cette séance.

M. Spühler relève que la commission de gestion du Conseil des Etats lui a posé une question concernant les tunnels. M. Danioth est intervenu dans la discussion. Il a dit que, s'il est vrai que le Conseil fédéral a reçu les Tessinois, il doit aussi recevoir les Uranais. - Dans ces conditions, le Conseil fédéral ne devrait rien décider avant que cette seconde audience ait eu lieu.

M. Tschudi fait observer que le problème n'est pas le même dans le cas des deux cantons. Dans le cas d'Uri, il s'agit d'une question venant en seconde ligne: celle du niveau du tunnel ^{route} ferroviaire, si cette solution est adoptée. Si le Conseil fédéral veut traiter conjointement les deux questions, cela peut se faire.

M. Spühler pense qu'il faut quoiqu'il en soit entendre les Uranais.

M. le Président de la Confédération constate que s'il n'est juridiquement pas nécessaire d'entendre les Uranais, cela est cependant psychologiquement indiqué.

M. Tschudi relève qu'on a promis aux Tessinois de prendre prochainement une décision mais que le Conseil fédéral peut renvoyer sa décision de deux ou trois semaines s'il désire qu'Uri soit d'abord entendu.

Le Conseil décide: Le canton d'Uri sera entendu avant la décision. Le département de l'intérieur fera le nécessaire.

Oeuvres d'Alberto Giacometti.

M. Tschudi rappelle que le Conseil a reçu une fois un rapport concernant la question de l'acquisition des oeuvres par la Confédération. Pour que la collection ne soit pas acquise à l'étranger, un groupement, comprenant des banques, s'est constitué pour l'acheter, en attendant le financement définitif de l'opération. Divers cantons (Bâle, Genève, Berne et Zurich) accepteraient de participer à ce financement, à la condition de pouvoir acquérir certaines oeuvres. Les autres ont refusé. La collection est déposée à Zurich (Landolthaus). Zurich voudrait la garder et pense à une fondation. La ville et le canton payeraient chacun 750 000 fr. Une même somme serait assurée par des milieux privés. La collection coûtant 3 millions, il resterait 750 000 fr. à la charge de la Confédération. On pourrait objecter qu'il s'agirait d'une subvention fédérale à un musée cantonal.

M. Schaffner déclare que des considérations de principe l'empêcheraient d'approuver l'opération. La Confédération doit se borner à encourager les jeunes talents. Elle ne peut être un mécène pour les artistes reconnus. Elle ne peut se mettre sur le pied de créer des collections d'oeuvres de maîtres. Si elle commence avec l'oeuvre de Giacometti pour Zurich, elle s'expose, de la part d'autres villes, à des demandes analogues pour d'autres artistes. La Confédération ne doit pas intervenir dans un domaine qui est celui des cantons.

M. Spühler fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'aider un musée cantonal, mais de savoir s'il faut participer à une mesure destinée à conserver à la Suisse l'oeuvre d'un artiste suisse de réputation internationale. Il ne faut pas oublier que si les villes collectionnent des oeuvres, ce n'est pas pour elles seulement. Les cantons, la Suisse entière en profitent. Elles s'acquittent ainsi d'une tâche générale. La Confédération est donc habilitée à intervenir. La constitution d'une fondation paraît indiquée pour assurer à la Suisse la conservation de l'oeuvre d'un peintre suisse. Si cet oeuvre ne reste pas au pays, on en fera plus tard le reproche à notre génération. Il est normal que la Confédération se charge d'un quart des frais.

M. le Président de la Confédération déclare partager l'avis de M. Schaffner. Il ne s'agit pas ici de "Kunstförderung". Les villes et les cantons ont, en ce qui concerne

l'achat d'oeuvres d'art, une plus grande liberté que la Confédération. Il est vrai qu'il serait grotesque de devoir, plus tard, racheter les oeuvres à l'étranger. Mais la répartition des tâches doit primer. La question serait différente s'il y avait une fondation à laquelle la Confédération pourrait participer au moyen de ses ressources générales.

M. Wahlen constate qu'on est à peu près devant le même carrefour que lorsqu'il s'agit de décider d'intervenir en faveur de la recherche scientifique. Il regrette que la Confédération ne puisse agir plus largement dans le domaine des arts. Il faudrait chercher une solution qui convienne également dans d'autres cas et ne pas créer un précédent dangereux.

M. Tschudi dit combien il craint une solution d'application générale. On s'aperçoit ensuite de l'ampleur des tâches. L'assurance-invalidité en est un exemple. Je ferai part de nos hésitations aux milieux intéressés. Je constate que l'échange de vues n'a pas abouti à une conclusion définitive. Nous n'avons pas suffisamment de fonds spéciaux pour intervenir. Je vous renseignerai sur la réaction des milieux intéressés. La collection étant en mains suisses, il n'y a heureusement pas péril en la demeure.

M. Chaudet pense que la question doit demeurer ouverte. Ce problème en soulève d'autres. On voit combien nous sommes démunis. Il serait bon de faire une fois un tableau général des attributions fédérales et cantonales dans les différents domaines (logement, protection des eaux, arts, défense nationale, etc.) et d'avoir un débat général. Nous sommes trop souvent pris dans l'engrenage des cas particuliers.

M. Wahlen demande si la Confédération ne pourrait pas acheter elle-même une partie des oeuvres de Giacometti et les remettre en prêt.

M. Tschudi examinera encore le problème. Peut-être que la fondation Gottfried Keller pourrait contribuer au financement d'un achat.

Libération des archives fédérales relatives à la grève de 1918.

M. Chaudet demande quand l'objet viendra en discussion. Il pose la question parce qu'il a retenu une lettre que son département voulait écrire à M. Haas pour lui dire que rien ne s'oppose, pour sa part, à l'ouverture des archives relatives à la grève de 1918. Or telle n'est pas son opinion. La règle de 50 ans doit être appliquée strictement.

M. Tschudi répond que le département militaire doit attendre la décision du Conseil fédéral, qui traitera le problème dans son ensemble.

M. Wahlen recommande aux membres du Conseil fédéral de ne pas s'engager envers Bonjour au cas où il interviendrait auprès d'eux au sujet de la publication de son ouvrage.

Mirage (rapport des experts).

M. Chaudet mentionne que le rapport de la commission d'experts est promis pour le début de la semaine prochaine. Il est destiné au Conseil fédéral. Faut-il le communiquer aussi aux commissions militaires (cela paraît nécessaire) ou à l'ensemble du parlement (on peut hésiter)?

Le Conseil conclut que le chef du département militaire doit se procurer un projet de rapport, de façon à pouvoir soulever la question dans la séance de lundi.

Mirage (Enquête radiophonique).

X le problème
de la défense
nationale
doit en
sembler

M. Chaudet dit qu'on lui a demandé de participer à une enquête radiophonique concernant ~~l'affaire du Mirage~~. J'ai réservé ma décision jusqu'au moment où j'aurai les textes de l'émission. J'ai reçu ces textes. En gros, ils sont satisfaisants. Il y a toute la gamme des opinions, mais tous les participants (sauf Humbert-Droz) s'expriment pour le maintien de l'armée. L'impression est plutôt positive. Il y a intérêt à ce que je fasse une brève déclaration, comme conclusion. - La presse est injuste quand elle me reproche d'avoir dit deux mots à la télévision.

Le Conseil approuve l'idée de la participation de M. Chaudet à l'enquête radiophonique.

Jours à réserver aux séances du Conseil fédéral.

M. Chaudet constate que, une fois de plus (pour une raison compréhensible), le Conseil fédéral n'est pas au complet et ne peut ainsi traiter la question de l'armement atomique. Le système ne joue plus. Il y a trop de séances où le Conseil n'est pas au complet. Faut-il changer les jours de séance ou interdire en principe toute absence? *à certaines séances?*

M. le Président de la Confédération fait remarquer que le principe "vendredi = jour sacré" ne peut pas toujours être respecté. Il serait bon de réserver une séance pour le courant et une autre avec priorité aux grandes discussions. Il y a aussi la question des séances du jeudi envisagées par la commission de gestion du Conseil national, pour répondre aux besoins de la presse. Il convient de réfléchir à la chose.

M. Schaffner déclare que la séance du vendredi ne peut pas être réservée dès qu'il s'agit d'une participation à des affaires internationales, mais ces cas-là sont plutôt rares. Nous devons être rigoureux pour les séances de commis-

sions parlementaires. La solidarité est nécessaire. Je refuse tous les engagements pour le vendredi, mais je désire que mes collègues en fassent autant. Il faut essayer de concentrer les affaires importantes sur la séance de vendredi et traiter celles de routine dans la séance de mardi.

M. Wahlen relève que les commissions parlementaires sont parfois obligées de siéger un vendredi et qu'il y a des cas où le chef du département ne peut pas se faire remplacer. Il convient cependant de chercher à réserver le vendredi. Recourir, au besoin, à des séances extraordinaires. Aurait-il fallu annoncer à la presse la séance de Gempenach (après cette séance)?

M. le Président de la Confédération déclare que le Conseil fédéral entend que le vendredi soit réservé autant que possible à ses séances et que la chancellerie cherche à décharger le plus possible cette séance des affaires de routine.

M. Chaudet, faisant allusion à la séance de Gempenach, constate que l'opinion publique est très sensibilisée et qu'on a fait toutes sortes de suppositions sur l'objet de cette séance. Interpellé par un représentant de la presse française, il a dit de quoi il s'agissait (pas de caractère exceptionnel, pas de décisions). Dans ces cas, un communiqué serait indiqué.

Conférence des ambassadeurs.

M. Wahlen mentionne que les 3, 4 et 5 septembre sont les seules dates qui conviennent. Pour changer, on traitera des problèmes de politique intérieure, mais Micheli fera un exposé de politique extérieure. Il y aurait peut-être lieu de traiter aussi les sujets suivants: Kennedy-Round, intégration, rayonnement culturel à l'étranger, recherches spatiales. Y aurait-il d'autres sujets à traiter?

M. Schaffner déclare que son département est prêt à apporter sa contribution, éventuellement sous la forme écrite (pour gagner du temps).

M. Wahlen constate que le Conseil est d'accord. L'excursion aura lieu à Obwald.

Fidel Castro.

M. Wahlen fait part des désirs que Fidel Castro a exprimés à notre ambassadeur: allocation d'un ~~subside pour un juriste (droit public) à engager à l'université de Cuba~~ et de deux bourses pour des Cubains venant en Suisse apprendre la fabrication du fromage. Il faut chercher à donner suite à ces vœux.

d'une bourse pour permettre au vice-recteur de l'université de la Havane de venir étudier en Suisse

Nouveau secrétaire du Conseil de l'Europe.

M. Wahlen mentionne que le nouveau secrétaire du Conseil de l'Europe viendra en Suisse. Il faudra lui offrir un déjeuner. Il suffirait que le chef du département politique soit présent. Quelqu'un désirerait-il cependant participer au déjeuner?

Le Conseil constate que tel n'est pas le cas.

Suisses à l'étranger.

M. Wahlen, se référant à la décision provisoire prise dans la dernière séance, déclare qu'il serait heureux que M. Schaffner assiste à l'assemblée mais il se demande s'il ne devrait pas y aller, à cause des objets à traiter.

M. Schaffner cède son tour à M. Wahlen.

Adjudications au Tessin.

M. Schaffner se réfère à la communication faite dans la dernière séance et mentionne que l'intervention de Ruckli a mis ordre à l'affaire.

Radio.

M. Schaffner déclare avoir entendu, par hasard, à la radio, une attaque fulminante contre les banques suisses. Il s'agissait d'un candidat à la présidence de la république du Brésil. La radio suisse devrait être plus sévère dans le choix de ses émissions. Il est de mode d'attaquer les banques suisses, qui ne font qu'accepter les capitaux étrangers. Les banques allemandes pourraient être prises tout autant à partie.

Dominion West Business Association.

M. le Président de la Confédération transmet à M. Schaffner une lettre qu'il a reçue de cette association.

Conférence des présidents des gouvernements cantonaux.Mesures conjoncturelles.

M. le Président de la Confédération exprime le désir que le Conseil traite avant la conférence des présidents les problèmes portés à l'ordre du jour de cette conférence.

M. Wahlen trouve que l'Anschlussprogramm est encore un peu maigre et craint qu'on n'arrive pas facilement à des résultats tangibles.

M. Schaffner constate que les résultats obtenus jusqu'ici dans les conversations avec les "partenaire sociaux" sont peu encourageants. Il n'y aura pas grand'chose à dire au parlement dans la prochaine session. Il faudra surtout écouter les auteurs des postulats (Hackhofer, etc.) et exposer ce qu'on a fait ou mis en train sur les plans économique, administratif, etc. J'ai demandé à voir Leuenberger et Wüthrich. J'établirai le projet de stratégie du Conseil fédéral avant la conférence des présidents des gouvernements cantonaux.

M. le Président de la Confédération demande quelle forme revêtira à peu près l'Anschlussprogramm.

M. Schaffner répond qu'il s'agira pour l'essentiel d'une entente entre les partenaires sociaux.

Excursion du Conseil fédéral.

M. le Président de la Confédération relate que le vice-chancelier n'a pu se défendre efficacement contre les entreprises des gouvernements cantonaux désireux d'inviter le Conseil fédéral. Faut-il se soumettre à leurs désirs?

Le Conseil conclut dans ce sens.

Article de presse sur les vols des conseillers fédéraux avec l'avion Baron.

M. Schaffner met en circulation une coupure de journal (organe de l'Union des arts et métiers) concernant l'usage du "Baron" par les conseillers fédéraux.

M. le Président de la Confédération demande s'il ne faudrait pas renseigner objectivement le public, par exemple à l'occasion de la discussion du rapport de gestion au Conseil national.

M. Spühler explique comment l'affaire est devenue publique et comment l'office de l'air a été appelé à publier des explications.

M. Schaffner estime qu'il faudrait faire des représentations à Meyer-Bollm. De tels articles sont indignes du journal d'une association *centrale*.

M. le Président de la Confédération voudrait que les conseillers fédéraux reçoivent une notice explicative.

M. Spühler répond que le Conseil fédéral a pris lui-même une décision sur la base d'une proposition déposée selon la procédure normale (demande de crédit supplémentaire).

M. Wahlen pense qu'il serait bon de provoquer une question, à l'occasion du débat sur la gestion, même si l'affaire ne concerne pas l'année écoulée.

M. Chaudet constate que les articles tels que celui qui est en cause ici sont un signe de désagrégation politique. Il cite le cas de l'émission "Mini Meinig, dini Meinig" et déclare que des représentants de l'administration ne devraient pas accepter de participer à de telles émissions. Les représentants du département militaire ont refusé de participer à l'émission dont il s'agit.

Le procès-verbal de la 38e séance du 22 mai 1964 est approuvé sans modification.
